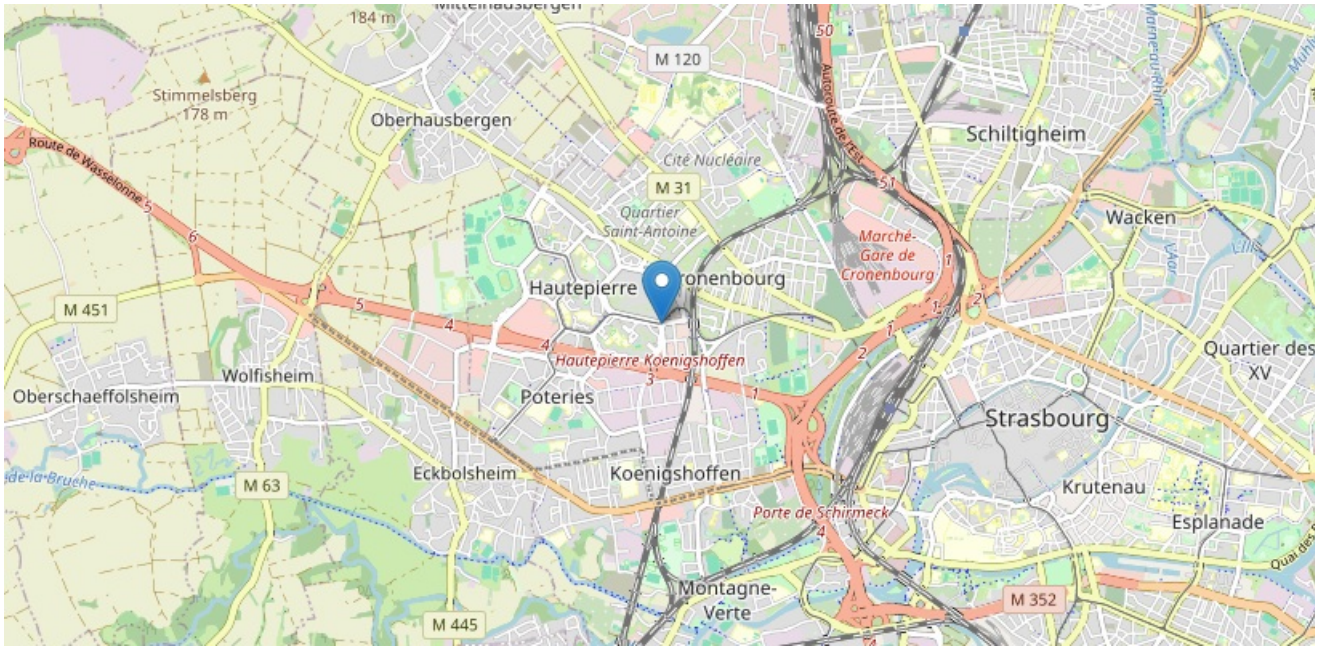
Chimiothérapie orale … vous accompagner pendant votre traitement

Soin de support (INCa) | Adultes | Oncogériatrie | Nutrition | Programme d'Education Thérapeutique du Patient (ETP) | Effets secondaires spécifiques



ADRESSE

17 rue Albert Calmette
67200 Strasbourg

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Infirmière de coordination: 03 68 76 73 12

Infirmière: 03 68 76 73 10

https://www.centre-paul-strauss.fr/soins/education-therapeutique-du-patient-etp

STRUCTURE

INSTITUT STRAUSS - STRASBOURG
17 rue Albert Calmette - BP 23025
67033 Strasbourg

L'usage des thérapies orales nécessite un accompagnement personnalisé et spécialisé des patients. En effet ces traitements, pris au domicile du patient, doivent faire l'objet d'une surveillance particulière.

L'objectif de ce programme est de sécuriser l'utilisation des thérapies orales, de limiter l'impact de leurs effets indésirables et donc d'améliorer la qualité de vie des patients. Il s'appuie sur :

- Une consultation pharmaceutique
- Une simplification du parcours de soins du patient passant par une meilleure coordination avec les professionnels de santé de la ville
- Des ateliers éducatifs personnalisés

Consultation pharmaceutique

Lorsque l'oncologue instaure un nouveau traitement anticancéreux administré par voie orale à un patient, celui-ci rencontre également un pharmacien. Le patient et le pharmacien établissent ensemble un bilan complet des traitements médicamenteux en cours et le pharmacien vérifie l'absence d'incompatibilités. Le pharmacien donne également des conseils au patient pour l'aider à gérer au mieux son nouveau traitement. Enfin le pharmacien établit avec le patient un plan de prise des médicaments et un programme de suivi personnalisé.

A l'issu de la consultation, le pharmacien de l'ICANS contacte la pharmacie de ville où le patient a l'habitude de se rendre et transmet toutes les informations concernant le nouveau traitement par chimiothérapie orale.

Programme d'éducation thérapeutique

Ce programme s'adresse uniquement aux patients soignés à l'ICANS. Il prévoit :

- **Un suivi téléphonique** réalisé par une infirmière de coordination
- **Plusieurs ateliers individuels**, à raison d'un atelier par mois pour une durée maximale de 3 mois
 - Atelier "Médicament"
 - Atelier "Gestion des effets indésirables"
 - Atelier "Diététique"

En savoir + sur : l'éducation thérapeutique